

destiné à la fabrication ou à la transformation, définis aux termes de la loi sur les subventions au développement régional. Ces investissements seront déductibles jusqu'à concurrence de 50 p. 100. A l'heure actuelle, ce crédit d'impôt est de 7, de 10 ou de 20 p. 100 selon la région où est fait l'investissement.

Je suis heureux de pouvoir parler de cet important avantage fiscal accordé aux investisseurs dans les régions à développement lent qui ne possèdent pas le même potentiel de richesses que les autres. Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, il a signalé que le concept du partage semblait être étroitement lié à la fibre même de la société canadienne. Ce concept de partage, qu'il s'agisse de paiements de péréquation aux provinces pauvres ou de mesures spéciales visant à favoriser l'expansion de ces provinces, vise un objectif commun: l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Le bill à l'étude aujourd'hui fait partie d'un ensemble de mesures qui garantira le maintien de notre niveau de vie élevé, qui vise à augmenter les exemptions personnelles de façon à aider tous les Canadiens et qui, grâce une indexation permanente, permet aux contribuables de ne pas tomber dans une tranche d'imposition supérieure à la suite d'une augmentation de revenu qui compense tout juste l'inflation. Je tiens également à signaler que l'indexation du crédit d'impôt-enfant remboursable permet à celui-ci de conserver sa valeur réelle.

Comme dernier argument mais non le moindre, je signale que le nouveau président des États-Unis a parlé d'un nouveau départ et de la nécessité de bloquer l'inflation. Si nous voulons favoriser la croissance de notre pays, la loi de l'impôt sur le revenu doit faire partie intégrante du budget qui doit réduire notre déficit au cours des quatre prochaines années, accroître notre part des marchés mondiaux, et hausser d'une façon graduelle le barème de nos prix dans le domaine de l'énergie, ce qui devrait nous aider à lutter contre l'inflation. Jusqu'à maintenant, chaque fois que le prix du pétrole augmentait de un dollar, l'incidence sur l'inflation était d'environ ½ p. 100. Par conséquent, en procédant comme nous l'avons fait à une augmentation ordonnée et graduelle du prix de l'énergie, nous allons favoriser l'expansion des régions moins favorisées dont on a parlé tantôt, tout en les protégeant contre les poussées inflationnistes. Le bill vise à réduire notre déficit sans paralyser pour autant notre économie. Lorsque les taux d'intérêt se stabiliseront à un niveau modéré, comme ils semblent vouloir le faire depuis quatre semaines, le dollar canadien retrouvera sa vigueur. Nous en avons eu la preuve aujourd'hui; à la fermeture de la Bourse, le dollar canadien valait 84,07c. US.

Le bill C-54 fournit l'équilibre nécessaire pour assurer le maintien du partage et de l'égalité, les mécanismes qui ont présidé à l'édification de notre pays. Ces mécanismes devraient maintenant doter notre pays d'une structure économique plus solide et assurer aux Canadiens de meilleurs lendemains.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, avant de commencer, je voudrais féliciter le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) de son discours très bien rédigé,

Impôt sur le revenu—Loi

mais d'un style plutôt officiel c'est-à-dire assez ennuyeux. Nous discutons ce soir du bill C-54 qui contient de prétendues modifications. à la loi de l'impôt sur le revenu. C'est du moins de cette façon qu'on nous l'a présenté dans la motion des voies et moyens déposée à la Chambre le 12 janvier par le ministre des Finances (M. MacEachen).

Toutefois, dès la première page, on se rend compte qu'il ne contient pas uniquement des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi une disposition accordant au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. L'an dernier, le bill C-30 lui a accordé un pouvoir d'emprunt de 12 milliards, ce qui était déjà amplement suffisant. Cette dette augmente, semble-t-il, de 2 milliards par année. Je crois donc que le ministre a essayé de nous faire adopter cette mesure à la dérobée. Ce n'est qu'une preuve de plus de la duplicité des libéraux. Malheureusement, monsieur l'Orateur, lorsqu'on a soulevé la question de privilège à ce sujet, il y a quelques jours, M^{me} le Président a tranché en faveur de ce côté-ci de la Chambre qui arguait que le gouvernement n'avait pas avisé la chambre assez longtemps à l'avance de son intention de présenter cette mesure. Elle a demandé qu'on réimprime le bill et qu'on émette un avis en bonne et due forme sur ces questions importantes.

Mais nous ne saurions accepter ce genre d'attitude ni ce genre de conduite retorse de la part du gouvernement. Nous exigerons qu'on expose au grand jour les projets d'emprunt du gouvernement libéral, qu'on les examine et qu'on les passe au crible au vu et su de tous. Il y a un an, au cours de la campagne électorale, les députés d'en face ont promis de s'efforcer d'équilibrer le budget et d'adopter des programmes financiers et fiscaux réfléchis. Or, nos concitoyens savent qu'après des années de gabegie libérale, les finances de notre pays sont dans un état lamentable. Pourtant, on a poussé les Canadiens à voter pour ce même parti et pour ce même premier ministre qui les a mis dans le pétrin au départ.

Où sont les belles promesses du parti libéral qui s'était engagé à assumer ses responsabilités financières et qui aujourd'hui qui il est on pouvoir demandé qu'on l'autorise à emprunter 14 milliards de dollars? A l'instar de quelques autres promesses libérales, je dirais qu'elles ne sont qu'un vœu pieux de plus. Toutefois, avant de donner son accord, le Parlement veut qu'on le renseigne sur un certain nombre de choses. Le parlement voudra savoir à quoi servira cet argent. Servira-t-il à payer encore d'autres dépenses courantes?

Nous pouvons, par exemple, évoquer les subventions pétrolières versées depuis un certain temps dans l'est du Canada et au Québec. Empruntons-nous de l'argent pour le brûler, pour ainsi dire? Est-ce là l'usage auquel le gouvernement destine l'argent qu'il emprunte et que les contribuables canadiens auront éventuellement à rembourser, capital et intérêts? Ou sera-t-il confié à Petro-Canada pour lui permettre d'appliquer la politique que lui impose le gouvernement, c'est-à-dire acquérir les sociétés pétrolières existantes au Canada, ce qui n'augmentera pas d'un seul baril la production pétrolière du pays? Ou servira-t-il à forer des puits de pétrole au Sénégal plutôt qu'en Alberta ou dans les territoires du Nord-Ouest?